



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec


SCHÉMATISATION DES NOUVELLES DIRECTIVES CONCERNANT LES SITUATIONS REQUÉRANT L'ISOLEMENT DES PERSONNES SALARIÉES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET DU VARIANTOMICRON

RÉOUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

14 janvier 2022

LA PERSONNE SALARIÉE PRÉSENTE DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19 :

3 POSSIBILITÉS A B C

A TEST DE DÉPISTAGE RAPIDE (AUTOTEST)		B TEST DANS UN CENTRE DE DÉPISTAGE		C PAS DE TEST DE DÉPISTAGE	
RÉSULTAT POSITIF	RÉSULTAT NÉGATIF ELLE DOIT S'ISOLER, SURVEILLER SES SYMPTÔMES ET FAIRE UN 2 ^E TEST RAPIDE 24 HEURES PLUS TARD 2^E TEST	RÉSULTAT POSITIF	RÉSULTAT NÉGATIF	ELLE DOIT SUIVRE LES CONSIGNES POUR LA PERSONNE ATTEINTE DE LA COVID-19	
ELLE DOIT SUIVRE LES CONSIGNES POUR LA PERSONNE ATTEINTE DE LA COVID-19		RÉSULTAT POSITIF	RÉSULTAT NÉGATIF		
	Sur le site du gouvernement du Québec, on précise que le personnel scolaire n'a pas à faire confirmer un test de dépistage rapide positif en centre de dépistage. Ainsi, un membre du personnel scolaire qui obtient un résultat positif à un test de dépistage rapide réalisé en milieu scolaire doit se placer en isolement immédiatement.		SI SES SYMPTÔMES PERDURENT OU S'AGGRAVENT, ELLE DEVRAIT APPELER AU 1-877 644-4545 AFIN D'ÊTRE ORIENTÉE VERS LA RESSOURCE APPROPRIÉE	SI SES SYMPTÔMES S'AMENUISSENT, ELLE PEUT REPRENDRE SES ACTIVITÉS EN APPLIQUANT LES CONSIGNES SANITAIRES DE BASE	DOUBLEMENT VACCINÉE  ISOLEMENT 5 JOURS À PARTIR DU DÉBUT DES SYMPTÔMES

Pour plus d'information :

[Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19](#)

LA PERSONNE SALARIÉE EST **ATTEINTE** DE LA COVID-19

DOUBLEMENT VACCINÉE



ISOLEMENT 5 JOURS

À PARTIR DE LA DATE DU PRÉLÈVEMENT **SI AUCUN SYMPTÔME**



RETOUR AU TRAVAIL POSSIBLE APRÈS 5 JOURS SI :



*Sans avoir pris un médicament contre la fièvre

POUR 5 JOURS SUPPLÉMENTAIRES, LE TRAVAILLEUR DOIT :



Porter un masque lors de toute interaction sociale;



Respecter une distanciation de 2 mètres (si possible).

NON DOUBLEMENT VACCINÉE



ISOLEMENT 10 JOURS

À PARTIR DE LA DATE DU PRÉLÈVEMENT **SI AUCUN SYMPTÔME**



RETOUR AU TRAVAIL POSSIBLE APRÈS 10 JOURS SI :



*Sans avoir pris un médicament contre la fièvre

SYMPTÔMES DE LA COVID-19

LES PLUS FRÉQUENTS	LES MOINS FRÉQUENTS
• FIÈVRE	• MAUX DE GORGE
• TOUX	• MAUX DE TÊTE
• FATIGUE	• COURBATURES
• PERTE DE L'ODORAT OU DU GOÛT	• DIARRHÉE
	• ÉRUPTION CUTANÉE

PERSONNES IMMUNODÉPRIMÉES ou ayant été hospitalisées aux soins intensifs pour la COVID-19	21 jours à partir de la date de début des symptômes ou du prélèvement si aucun symptôme
--	--

Pour plus d'information :

[Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19](#)

LA PERSONNE SALARIÉE A ÉTÉ EN **CONTACT** AVEC UNE PERSONNE ATTEINTE DE LA COVID-19

Qui détermine qu'une personne est un « cas contact »? La personne salariée peut être identifiée comme cas contact par le cas lui-même, par la Santé publique, par le CSS, l'école, la garderie de son enfant, etc.

Quand doit avoir eu lieu le « contact »? La personne est un cas contact dans la situation suivante : elle a été en contact avec la personne atteinte dans les 48 heures précédant l'apparition de ses symptômes (ou précédant la date de son prélèvement si le cas n'avait pas de symptômes).

Les recommandations qui suivent proviennent du gouvernement du Québec en date du 14 janvier 2022.
Elles doivent être appliquées à moins d'une recommandation différente de la Santé publique.

Si la personne salariée développe des symptômes, elle doit suivre les consignes prévues pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19.

Selon l'information indiquée sur le site du gouvernement, aucun document (ex. : attestation) ou démarche ne devrait être exigé après une période d'isolement. Une fois la durée de celle-ci terminée, le travailleur peut reprendre ses activités, si les conditions sont remplies.

Pour plus d'information :


[Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas de COVID-19](#)

CONTACT À RISQUE ÉLEVÉ

Personne qui vit sous le même toit

Partenaire sexuel, couple qui ne partage pas le même domicile

DOUBLEMENT VACCINÉE



ISOLEMENT 5 JOURS

À PARTIR DE LA MÊME DATE QUE LE CONTACT


NON DOUBLEMENT VACCINÉE



ISOLEMENT 10 JOURS

À PARTIR DE LA MÊME DATE QUE LE CONTACT


RETOUR AU TRAVAIL POSSIBLE APRÈS 5 JOURS SI





DÉVELOPPEMENT DE SYMPTÔMES

Lors d'un **contact à risque élevé**, l'isolement doit être réalisé même si le contact ne développe pas de symptômes, et même s'il obtient un résultat négatif à un test de dépistage.

POUR 5 JOURS SUPPLÉMENTAIRES, LE TRAVAILLEUR DOIT :



ÉVITER LES CONTACTS AVEC LES PERSONNES VULNÉRABLES




SI POSSIBLE

CONTACT À RISQUE MODÉRÉ

Personne qui n'est pas un contact à risque élevé.

Personne qui a été en contact avec un cas confirmé à moins de 2 mètres pendant au moins 15 minutes, sans le port du masque, soit par la personne positive ou par la personne qui a été en contact.

DOUBLEMENT VACCINÉE



PAS D'ISOLEMENT REQUIS

SURVEILLANCE DES SYMPTÔMES

POUR LES 10 JOURS SUIVANTS, LA PERSONNE SALARIÉE DOIT :



ÉVITER LES CONTACTS AVEC LES PERSONNES VULNÉRABLES



SI POSSIBLE

NON DOUBLEMENT VACCINÉE



ISOLEMENT 10 JOURS

À PARTIR DU DERNIER CONTACT AVEC LE CAS

SURVEILLANCE ACCRUE DES SYMPTÔMES PENDANT 10 JOURS

LES PLUS FRÉQUENTS	LES MOINS FRÉQUENTS
• FIÈVRE	• MAUX DE GORGE
• TOUX	• MAUX DE TÊTE
• FATIGUE	• COURBATURES
• PERTE DE L'ODORAT OU DU GOÛT	• DIARRHÉE
	• ÉRUPTION CUTANÉE

CONTACT À RISQUE FAIBLE

Personne qui a été en contact avec un cas à moins de **2 mètres** pendant au moins **15 minutes**, avec le port du masque par la personne positive **et** la personne qui a été en contact.



PAS D'ISOLEMENT REQUIS



SURVEILLANCE ACCRUE DES SYMPTÔMES PENDANT 10 JOURS

LES PLUS FRÉQUENTS	LES MOINS FRÉQUENTS
<ul style="list-style-type: none">• FIÈVRE• TOUX• FATIGUE• PERTE DE L'ODORAT OU DU GOÛT	<ul style="list-style-type: none">• MAUX DE GORGE• MAUX DE TÊTE• COURBATURES• DIARRHÉE• ÉRUPTION CUTANÉE